



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Développement durable
et des Infrastructures

Luxembourg, le 16 AVR. 2018



Monsieur Fernand Etgen
Ministre aux Relations avec
le Parlement

Service Central de Législation
43, boulevard F.D. Roosevelt
L – 2450 Luxembourg

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse à la question parlementaire N°3610 du 6 février 2018 de l'honorable député Monsieur Roy Reding, concernant l'extension du tram, tout en vous priant de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

François Bausch
Ministre du Développement durable
et des Infrastructures

**Réponse de Monsieur François BAUSCH, Ministre du Développement durable et des
Infrastructures à la question parlementaire n° 3610 du 6 février 2018 de
Monsieur le Député Roy Reding**

Par sa question parlementaire, l'honorable Député Monsieur Roy Reding souhaite connaître l'état d'avancement des réflexions concernant une extension du tramway sur le Boulevard Adenauer.

Les réflexions engagées par le Fonds du Kirchberg et Luxtram visent à pouvoir desservir en tramway les nouvelles zones d'urbanisation dans le secteur d'extension nord du plateau du Kirchberg (op der Schleed et Laangfur).

A ce stade aucun tracé définitif n'est retenu et il n'existe pas de plans détaillés pour cette extension. Il est évident que tout projet susceptible d'avoir des incidences notables sur les objectifs de conservation d'une zone spéciale de conservation devra être soumis à une évaluation des incidences, conformément à l'article 12 de la loi modifiée du 19 janvier 2004 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles. Les modalités d'évaluation et d'autorisation arrêtées par la directive « Habitats » et transposées dans la loi précitée seront scrupuleusement respectées dans un tel cas de figure. Dans la mesure du possible, il est essayé d'éviter la zone protégée communautaire.